# MAIRIE DE SAINTE EUPHEMIE SUR OUVEZE - 26170 PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mardi 04 avril 2023 à 20h30

#### SESSION ORDINAIRE

**PRESENTS**: Muriel BREDY, maire et présidente de la séance

Frédéric JULLIEN Jean Daniel REYNIER, Michèle SAMSON VANMOER, Catherine SPITZ et Nicolas

WEBER, conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSÉ: Alain BOULET, adjoint au maire

INVITES : néant

Date de convocation : 30/03/2023

Lieu : Salle du Conseil 1, Place de la mairie, 26170 Sainte Euphémie Sur Ouvèze

Nombre de conseillers : 7. Quorum : 4. Présents : 6. Votants : 6.

Mme BREDY Muriel est nommée secrétaire de séance.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1-Validation du procès-verbal du conseil municipal du 04/04/2023 à 20h30.
- 2-\$ubventions 2023 aux associations.
- 3-Taux FDL 2023
- 4- Budget 2023
- 5-Questions diverses.

La séance est ouverte à 20h30

#### 1-Validation du procès-verbal du conseil municipal du 04/04/2023 à 20h30 :

Pas de rectification, la maire et la secrétaire ont signé le procès-verbal.

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (6 voix pour)

#### 2-\$ubventions 2023 aux associations :

## Voici la liste du montant des subventions 2023 accordées aux diverses associations :

- La chorale « Les Blés d'Or » : 100,00€

- Le comité des fêtes de Ste Euphémie : 350,00€

- ¼association Art'Phémie : 300,00€

- Les Amis du Cinéma de Buis « Le RegArt » : 200,00€

- L'association « Vef Ouvèze » : 50,00€

- Les tilleuls en Baronnies : 50,00€

- Les Sérénades en Baronnies : 50,00€

Pour un montant total de 1100,00€ sur le budget 2023

Mise au vote avec 6 voix POUR

(Pas de délibération, l'inscription du montant des subventions sera rédigé dans une annexe du budget)

Adopté à l'unanimité

## 5-Questions diverses.

- Approbation du rapport d'activité du SDTV pour l'année 2022

Mise au vote avec 6 voix POUR

Adopté à l'unanimité

Délibération prise et rajoutée à l'ordre du jour à la fin du conseil municipal

- Reversement d'une partie de la dotation voirie à la CCBDP (Communauté des Communes des Baronnies en Drôme Provençale) :

Le maire explique au conseil municipal la possibilité de reverser la dotation départementale à orientation voirie de 2023 à la CCBDP, Après débat, la somme de 10699,00€ sera reversée à la CCBDP pour les travaux voirie de 2023.

Mise au vote avec 6 voix POUR

Adopté à l'unanimité

Délibération prise et rajoutée à l'ordre du jour à la fin du conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22h00

La maire,

Mme BREDY Muriel

La secrétaire de séance,

Mme BREDY Muriel

Procès-verbal adopté à l'unanimité lors all conseil municipal en date du 16/05/2023 et consultable en mairie